



FORMATION – 7 H A2 vers A après 2 ans de permis A2

Cette formation s'inscrit dans une démarche "post permis" et a notamment pour objectifs :

- D'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- De comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- De travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite

Conditions à respecter :

Le candidat doit être titulaire du Permis de Conduire – Catégorie A2 depuis au moins 2 ans en cours de validité.

Il te faut l'équipement suivant :



Casque homologué avec les 4 dispositifs rétroréfléchissants.

Gants homologués CE/EPI

Blouson de moto

Chaussures MONTANTE ou Chaussures de moto

La formation en 7h voici comment elle va se dérouler :

2 heures de théorie

2 heures de pratique hors circulation

3 heures de pratique en circulation

[Programme de formation en détail au verso](#)

PAS DE PANIQUE, cette formation n'est pas sanctionnée par un examen final.

A l'issue de la formation, l'école de conduite délivre à l'élève une attestation de suivi de formation qui permet de faire la demande de titre sur l'ANTS.

L'ADMINISTRATIF

Ta conseillère en agence se charge de toutes les formalités administratives (Inscription sur les supports informatique (elgeaweb, easysystem, Ants), rédaction du contrat, validation du règlement intérieur et du programme de formation. Prévois une heure, Et c'est facile ! Tu n'as qu'à venir avec la liste des documents (voir au verso), et vous ferez l'inscription ensemble à l'agence.

LE TARIF

L'enregistrement ANTS

275.00 € TTC

29.00€ TTC

La réglementation

Attention : L'élève ne sera autorisé à conduire les motos de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite.

L'attestation de suivi de formation ne permet pas de conduire !

Modes de règlement : chèque, espèces, carte bancaire, virement

Toutes prestations supérieures à 15€ TTC doivent faire l'objet de la délivrance d'une facture

Tarifs du 1^{er} décembre 2025 (valables 6 mois)

Site web : www.aejacky.com

Mail : info@aejacky.com

Tél : 02.51.21.39.93

13 rue Joseph BENATIER

85100 LES SABLES D'OLONNE

DOCUMENTS REMIS

SUR DEMANDE

AGREMENT

N°E1408500160

Médiation MCCA FCA

77 rue de Lourmel

75015 PARIS

www.mcca-mediation.fr



Voici la liste des documents à fournir pour une inscription :

- 4 photos d'identité (**E-Photo obligatoires / format ANTS**)
- Ta carte d'identité recto/verso + celle de tes parents si tu es mineur – en couleur
- Ton attestation de recensement (si + 16 ans et – de 17 ans) ou JDC (de 17 à 25 ans)
- L'ASSR 1 ou 2 (pour ceux qui sont nés après le 1er janvier 1988)
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois
- 1 **attestation d'hébergement** si le justificatif n'est pas à ton nom + carte d'identité de l'hébergeant
- Tes autres permis si existants (AM, 125, ...) – en couleur
- 1 adresse mail (non utilisée sur le site ANTS) et numéro de portable

Programme de formation :

L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec la moto. La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages qu'il y a à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

2 heures de théorie

Sur les 7 heures de formation, 2 heures sont attribuées à un enseignement théorique. L'enseignement comprend :

- L'analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur
- Des conseils qui permettent d'appréhender les pièges de la route : conduire sous la pluie ou de nuit, se rendre visible auprès des autres usagers, s'équiper en vêtements protecteurs de qualité, connaître les manques d'adhérence (gravillons, ralentisseurs, peintures au sol etc.) ;
- Les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les aménagements de la route, y compris à petite vitesse.

2 Heures de pratique hors circulation :

Ces deux heures sont consacrées à la prise en main du véhicule et aux vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage, etc.

La personne en formation apprend :

- À démarrer en toute sécurité ;
- À monter et à descendre les vitesses ;
- À anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement ;
- À s'arrêter.

Le futur usager est particulièrement sensibilisé à la position sur la moto : bien positionner son regard avant de virer ou de tourner, tenir l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en virage et à bien positionner son corps pour assurer un meilleur équilibre grâce à une juste répartition du poids.

3 Heures de pratique en circulation

À l'issue des 3 heures hors-agglomération, le conducteur doit être capable :

- D'adapter sa vitesse aux circonstances de la circulation ;
- De choisir la bonne voie et de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds ;
- De franchir une intersection, de changer de direction et de dépasser en toute sécurité en tenant compte du phénomène d'aspiration ;
- De savoir négocier un virage en toute sécurité.